



CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ

COMMISSION DE GESTION

Rapport final du 17 novembre 2025

BUDGET 2026

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément à l'art. 17 al. 3 a) du règlement du Conseil général du 13 octobre 2025, la Commission de gestion du Conseil général de Vétroz (ci-après : « COGEST ») a examiné le projet de budget de la Municipalité pour l'année 2026 et vous adresse son rapport en vue de la **séance ordinaire du Conseil général du 15 décembre 2025** prochain qui traitera de ce sujet.

En préambule, il convient de rappeler les **bases légales** qui régissent l'examen du projet de budget par le Conseil général, soit :

- Le règlement du Conseil général de Vétroz du 13 octobre 2025 (ci-après : « RCG »)
- Le règlement communal d'organisation de Vétroz du 03 avril 2025 (ci-après : « RCO »), en particulier l'article 5 :
 - ² Le Conseil général vote le budget rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées
 - ³ Seules les rubriques d'un montant supérieur ou égal à CHF 30'000.- peuvent être amendées par le Conseil général

Finalement, notre travail sur l'examen du projet de budget n'a pu se réaliser qu'avec l'engagement de l'ensemble des membres de la commission, œuvrant avec un esprit collaboratif, convivial et toujours positif. Chaque commissaire a eu la liberté de poser les questions qu'il souhaitait et a respecté l'avis des autres membres de la COGEST.

Table des matières

Table des matières	2
1. COMPOSITION DE LA COGEST	3
2. CALENDRIER DES SÉANCES DE LA COGEST.....	3
3. ENTRÉE EN MATIÈRE	4
4. DOCUMENTATION	4
5. FINANCEMENTS SPÉCIAUX	4
6. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA COGEST	6
7. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES DE LA COGEST	9
8. RECOMMANDATIONS DE LA COGEST.....	12
9. CONCLUSION.....	13
10. VOTE FINAL	13
11. ANNEXES	14
11.1. Tableau des emprunts bancaires	14
11.2. Indicateurs financiers	15

1. COMPOSITION DE LA COGEST

Pour l'examen du budget 2026, la COGEST s'est réunie dans la composition suivante :

Président	Frédéric Walter (UDC)
Rapporteur	David Blanchet (PLR)
Membres	Nadia Bogo-Aebi (AV), Carole Larmandieu-Pianzola (PLR), Tiffany Géroudet (LC), Ismet Ciftci (LC), Dylan Sanderson (LC)

2. CALENDRIER DES SÉANCES DE LA COGEST

La commission s'est réunie au rythme d'environ deux séances par semaine, afin d'analyser le projet de budget, proposer d'éventuels amendements et de préparer le présent rapport :

20 octobre 2025	Entrée en matière, prise de connaissance des documents et mise en commun des premières questions soulevées par les membres de la COGEST sur les comptes de fonctionnement et d'investissement.
22 octobre 2025	Suite du travail d'analyse et des questions sur les différentes rubriques. Transmission de la liste finale des questions au chef du service financier / Conseil municipal.
03 novembre 2025	Séance commune avec le Conseil municipal, prise de connaissance de leurs réponses aux questions de la commission et compléments d'information.
05 novembre 2025	Passage en revue des compléments d'information, choix des questions pour le rapport et début de la rédaction du rapport.
10 novembre 2025	Suite de la rédaction du rapport et discussions.
12 novembre 2025	Discussions et finalisation du rapport.
17 novembre 2025	Relecture du rapport et vote final.

3. ENTRÉE EN MATIÈRE

Lors de la séance du 20 octobre 2025, la COGEST a accepté l'entrée en matière sur l'analyse du budget 2026, à l'unanimité des six membres présents.

4. DOCUMENTATION

En vue de l'examen des comptes, ont été remis, en date du 16 octobre 2025 par email :

- Le fascicule complet du budget 2026 incluant le message du Conseil municipal au Conseil général, les amortissements budgétisés, les outils indicateurs
- Le plan financier 2027-2023 avec le message correspondant du Conseil municipal au Conseil général ainsi que l'évolution des indicateurs
- L'annexe au budget 2026 avec le type des dépenses (liées / non-liées) pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement

Dans son email de réponse du 28 octobre 2025, le Chef du service financier a remis les réponses aux questions de la COGEST ainsi que les éléments complémentaires suivants :

- Le plan financier 2027-2030 corrigé à la suite d'une faute de frappe dans les chiffres de l'année 2028
- Le document décrivant la situation des emprunts bancaire au 30 septembre 2025 (voir annexe 11.1 Tableau des emprunts bancaires).

5. FINANCEMENTS SPÉCIAUX

Nous rappelons en premier lieu que les comptes spéciaux doivent être autofinancés (exigence légale).

De plus, les financements spéciaux sont régis au niveau cantonal par les art. 67 à 69 OGFCo. Ils consistent en des « moyens financiers affectés à l'accomplissement d'une tâche publique déterminée » (art. 67 al. 1 OGFCo).

L'art. 69 OGFCo dispose notamment que « les avances aux financements spéciaux sont remboursées ou amorties dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par les futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée ».

Actuellement, la commune de Vétroz comprend trois comptes de financements spéciaux¹, respectivement les rubriques 71 (Alimentation en eau), 72 (Traitement des eaux usées), 73 (Gestion des déchets).

Le tableau suivant décrit l'état des comptes des financements spéciaux tels que présentés au sein du budget 2026 :

Désignations / Rubriques	Eau potable (71)	Eaux usées (72)	Déchets (73)
Revenus	732'100.00	1'172'600.00	825'500.00
- Charges	- 455'400.00	- 1'196'000.00	- 742'000.00
Résultats avant amortissements	276'700.00	-23'400.00	83'500.00
- Amortissements du PA	- 331'400.00	- 176'500.00	- 39'600.00
Résultats nets	- 54'700.00	- 199'900.00	43'900.00
+ Prélèvements financements spéciaux	+ 54'700.00	+ 199'900.00	
- Attributions financements spéciaux	-	-	- 43'900.00
Solde	0.00	0.00	0.00

La COGEST remarque que les comptes de financements spéciaux « Eau potable » et « Eaux usées » présentent au budget 2026 des insuffisances de financement, respectivement de CHF 54'700 et CHF 199'900 portant donc à un total de prélèvements de CHF 254'600. Le compte de financement spécial « Déchets » présente quant à lui un excédent de CHF 43'900.

Les situations des fonds des financements spéciaux au 31.12.2024 au bilan se présentent comme suit :

- 2900.00 Fonds assainissement de l'eau potable conséquent à (+) 1'004'992.12 (cumulé des excédents)
- 2900.01 Fonds assainissement des eaux usées à (+) 517'870.80 (cumulé des excédents)
- 2900.02 Fonds assainissement des déchets à - 112'214.43 (qui doit encore être couvert par de futures taxes)

¹ Les règlements communaux relatifs à ces rubriques datent de 2020 (eau potable), 2018 (déchets) et 2011 (eaux usées).

La COGEST attire l'attention sur les résultats des services auto-financés avec ce qui suit. Ces montants en trop perçus via les taxes (donc encaissées) doivent être à l'équilibre, donc compensés, à terme et selon les dispositions légales en la matière. Ceci signifie que, outre les charges non financières (amortissements comptables, intérêts facturés du fonds), **des sorties de liquidités du même montant, non encore engagées et qui ne sont plus à disposition, devront être empruntées.** En ce sens, le Conseil municipal a déjà prévu de baisser les taxes d'eau potable de 140.- à 100.-.

6. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA COGEST

Le tableau suivant présente la liste des questions adressée au Chef du service financier et au Conseil municipal sur le projet de budget 2026.

Seule une sélection des questions les plus pertinentes ont été retenues pour le présent rapport, l'ensemble des questions posées et des réponses reçues peuvent être obtenues, par email, auprès du rapporteur de la COGEST.

CONSEIL GÉNÉRAL DE VÉTROZ



BUDGET 2026

Liste des questions

Commission de gestion

No	N° Rub.	Rubrique	Page	Compte	Question de la COGEST	Réponse du Chef du service financier / Conseil Municipal	Information complémentaire lors de la séance avec le CM
1		1 Sécurité publique	25	1110.3111.00	Qu'est-il prévu comme machines, appareils et véhicules pour un montant de 16'400.- ? Véus plus de type smiley.	Il s'agit de l'achat de deux radars de comptage Viacount et de l'achat d'un radar préventif.	Dévaluation du nombre de véhicules sur le réseau, rapport BPA et de la sécurité de la police cantonale.
4		1 Sécurité publique	30	1630.3111.00	Qu'est-il prévu comme machines, appareils et véhicules pour un montant de 19'200.- ? Existe-t-il un inventaire de tous les véhicules de la commune avec date d'achat, coûts d'entretien annuels ? Merci de nous le transmettre.	Dans cette rubrique figure les coûts en lien avec le matériel de sécurité communale. Principalement la mise en place d'un deuxième point de rencontre d'urgence en cas d'incident majeur et de matériau pour l'état-major de conduite communale.	Gérard : Quel matériau pour l'état-major de conduite communale ? David : -PRU (point d'entrée d'urgence) -> reflets, matériau de signalisation, filigranes papier (papiers distribués par le canton ou la confédération) et tout ce qui est au niveau de la coordination.
5	6 Transports		52	6160.3160.01	Pourquoi il n'a-t-il plus de loyer prévu au budget (S756.80 contre 2024) alors qu'il est clairement indiqué sur le planneau du parking "4 premières heures gratuites offertes par la municipalité de Vétroz" ? Dans quel cas le compte cela dépendrait-il ? Quels sont les accords entre le conseil communal et le propriétaire de ce parking Société Coopérative Concordia) ? Est-ce donc bien inclus dans los 40'000.- de la rubrique 0290.3160.00 ? Quello est la année en cas d'acceptation du budget par le Conseil général.	La location en lien avec la salle et le parking de la société Coopérative Concordia se trouve dans la rubrique 0290.3160.00. La location des places de park représente environ CHF 16'000.00. Le contrat portera jusqu'à 31 décembre 2025, avec reconduction tacite pour une année en cas d'acceptation du budget par le Conseil général.	Gérard : -> au temps que la salle paroissiale n'est pas disponible Pierre-Michel : le temps que la salle paroissiale David : y-a-t-il une rentabilité d'argent de prévu au budget ? Joel : même compte que l'année passée, montant inchangé
6	Protection et aménagement de l'environnement		55	7100.3090.00	Formation et perfectionnement à quoi correspond ce montant de CHF 17'400.- ?	Un collaborateur du service technique suivra une formation afin d'obtenir le brevet fédéral de fontainer. Cette rubrique comprend l'inscription à la formation, aux examens et les frais de déplacement pris en charge par la commune.	Fredéric : existe-t-il une convention de remboursement pour les frais pris en charge par la commune si l'employé démissionne après 1 année ? Pierre-Michel : oui, selon contrat qui mentionne qu'il s'engage à rester X années
9	Protection et aménagement de l'environnement		82	7100.5030.00	Pourquoi un budget aussi élevé pour les installations d'eau potable (550'000) dont Bré renouvelées. Plusieurs tutes ont fragilisé cette conduite et des travaux de chemisages doivent être entrepris sur ce tronçon afin de mettre à niveau cette installation. Une réouverture complète de la chaussée n'est pas envisageable.	Le matériau à renouveler pour l'exercice 2026 est de KCHF 42.5 et un véhicule pour les officiers afin de remplacer l'ancien véhicule de la police qui avait été utilisé à cet effet ces dernières années. Ce véhicule coûteant KC HF 50 débute à 55'45 de la commune de Vétroz et Ardon. Il permettra au personnel de se déplacer en sécurité et avec le matériel nécessaire afin d'effectuer des reconnaissances efficaces sur le terrain. Le détail figure à la page 73 du fascicule du budget.	Natalia : est-il vraiment nécessaire de changer le véhicule de piéton ? Joel rapporte une précision : non il car aucune loi cadre réellement les activités joëf... D'où plutôt le remplaçer
10	1 Sécurité publique		77	1510.5060.00	Matériel du service du feu: quel achat de matériel/véhicule est prévu avec cette somme totale de 70'000.- ?	Le budget est établi par la direction des écoles. Cela comprend par exemple : les journées de promenades scolaires, les journées de neige, la matation et l'école sur le cirque, ainsi que le passeport vacances.	Tiffany : chaque année ? Où si c'est pour se mettre à jour ? Fabien : un plan établit sur plusieurs années avec un montant X par années si on veut recevoir la subvention cantonale. Donc sur plusieurs années. Daniel : on attend au top de l'information l'y a quelques années (peut-être un peu trop tôt ou trop rapidement) et maintenant il faut malheureusement changer...
11	2 Enseignement et formation		32	2120.3130.04	Pourquoi est-ce une dépense non liée ? >> Activités sportives et culturelles: comment cela est-il calculé et pourquoi est-ce une dépense non liée ?	Le règlement concernant la prise en charge des frais pour les ressources pédagogiques relatives à la scolarité obligatoire est entre en vigueur en octobre 2024. Dans ce règlement, le canton fixe les équipements digitaux minimum à respecter par les communes pour pouvoir toucher la subvention cantonale.	Cantons : les équipements digitaux minimum à respecter par les communes pour l'enseignement. Les communes doivent donc investir afin de satisfaire à ces normes et pour pouvoir toucher la subvention cantonale.
14	2 Enseignement et formation		78	2120.5060.01	Pourquoi ce nouvel investissement important dans le parc informatique de la formation en ligne en 2025/2026 ?	La réforme fiscale est entrée en vigueur en septembre 2024 et a fixé le taux d'imposition à 0.003 à la place de 0.025 sur les valeurs fiscales. Le budget n'a pas été sous-évalué, simplement la loi est entrée en vigueur après son élaboration.	Daniel : on attend au top de l'information l'y a quelques années (peut-être un peu trop tôt ou trop rapidement) et maintenant il faut malheureusement changer...
15	9 Finances et impôts		68	9100.3602.00	Impôts sur les immeubles bâti: revenu à un niveau de 2024. Quels changements ont eu lieu en 2025/2026, en particulier la sous-exploitation au budget 2025 ?	Le compte 0220.3320.00 amortissement logiciel de 35'000, pourquoi une augmentation du budget de 0.35'000 dans cette mesure ?	Le tableau récapitulatif est annexé au mail.
17	0 Administration Générale		22	0220.3320.00	Était-il une liste des logiciels achetés, leur durée d'utilisation (amortissement depuis 2024), les frais de maintenance ? Si oui, merci de nous la transmettre.	Les amortissements sont en lien avec les investissements planifiés, le détail se trouve dans le tableau des amortissements en pages 74 et 75 du fascicule du budget.	Concernant cette rubrique, KC HF 1500 correspondent à la dernière phase du déménagement de la T3, soit une dépense liée car elle a été approuvée par un crédit d'engagement. Le détail figure à la page 73 du fascicule du budget.
18					Serait-il possible d'obtenir un tableau des emprunts externes avec les taux et conditions de remboursement et annuités ?	Le tableau récapitulatif est annexé au mail.	Concernant cette rubrique, KC HF 1500 correspondent à la dernière phase du déménagement de la T3, soit une dépense non liée, freit-ce pas possible de les échelonner au lieu d'avoir un grand montant de 165'000 ? A quelles types de travaux cela correspond-il ?
20	6 Transports		81	6150.5010.00	Courses d'eau: dépense non liée, n'est-ce pas possible de les échelonner au lieu d'avoir un grand montant de 205'700 ? A quelles types de travaux cela correspond-il ?	Courses d'eau: dépense non liée, n'est-ce pas possible de les échelonner au lieu d'avoir un grand montant de 205'700 ? A quelles types de travaux cela correspond-il ?	Concernant cette rubrique, KC HF 2000 correspondent à la dernière phase de la sécurisation des Tonants ouest, son une dépense liée car elle a été approuvée par un crédit d'engagement. Le détail figure à la page 73 du fascicule du budget.
21	7 l'environnement		83	7410.5020.00			

				Fredéric une petite question : cela devient difficile avec les liquidités. Est-ce donc des projets obligatoires ?
				Joel c'est une enveloppe historique qui permettait de préparer les projets et de pouvoir transmettre les dossiers/documents au conseil général en temps
				Fredéric : actuellement déjà des études en cours ?
				Gérard : il a fallu reprendre et refaire tout le réseau (qui date du 50 à 60 ans) -> problème qui va arriver entre eaux clairs, eau d'irrigation, eaux usées et des fuites qui sont en train d'arriver sur tout le réseau. C'est aussi pour anticiper les écoules éviter des crues complémentaires. Il nous recèle l'exemple de Pre-leur ou des problèmes sont survenus dès que la route était de nouveau fermée... Joie une rubrique groupée plus "simple" que j'avais une rubrique par étude (et donc plusieurs)
22	6 Transports	81	6150.5010.05 Mandataires projets ; quels sont les projets mandatés et à qui ?	<p>Il s'agit d'une enveloppe de KCHF 50 consacrée, à la réalisation des dossiers des projets routiers de l'année suivante (ingénieurs, etc...) afin de disposer d'éléments concrets pour la mise au budget.</p> <p>La raison principale est la création de nouveaux postes durant cette période. La commune a évolué rapidement et des besoins en ressources ont été comblés. Le Conseil municipal a cependant conscience de cette augmentation importante et un audit sur les salaires de la municipalité a été effectué par la société Vicaro. Il n'y a pas de nouveaux postes prévus pour l'année 2026 et une déflexion sera faite vers les départs naturels sur la nécessité de renouveler ou non ces postes. Des licenciements ne sont pas actuellement envisagés.</p> <p>Cette rubrique englobe plusieurs choses, notamment : les cadeaux de CHF 100.00 pour les familles, les stocke de vins pour les différentes manifestations publiques (verre de l'amitié), les manifestations organisées, par la municipalité (p. ex. élection du juge fédéral, médaille d'or de Camille Rast) et le souper de fin d'année de la municipalité.</p> <p>Joel : les monégasques sont vite environ 10-15 par année et représentent donc une bonne partie de ce budget</p>
23				Charges de personnel : nous remarquons que la charge augmente passablement et continuellement depuis ces dernières années (5680/517.70 en 2019 et à 7302/300... au budget 2026)... À quoi cela est-il dû, quelles en sont les raisons et justifications ? Y'a-t-il une vision pour les réduire ?
25	0 Administration Générale	22	0220.3130.00 A quelles manifestations cela correspond-il et pour qui ? Qu'est-il inclus dans ces manifestations (organisées, par la municipalité p. ex. élection du juge fédéral, médaille d'or de Camille Rast) et le souper de fin d'année de la municipalité.	

7. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES DE LA COGEST

Si le budget actuel présente déjà un déséquilibre et que les projections futures montrent une aggravation, nous avons la responsabilité de tirer la sonnette d'alarme dès maintenant. Il en va de la pérennité financière de la commune.

Après analyse du projet de budget 2026, la COGEST relève que des efforts ont été entrepris par le Conseil municipal afin de réduire le déficit. Cependant, le budget tel que présenté laisse apparaître un excédent de charges de CHF 1'524'650.- dans le résultat du compte de fonctionnement. Le compte d'investissement présente lui un résultat net de CHF 4'775'500.-. La marge d'autofinancement² se monte quant à elle à CHF 2'090'950.- et couvre les investissements nets uniquement à hauteur d'environ 43.78% (2'090'950 / 4'775'500 *100).

Le budget indique finalement une **insuffisance de financement de CHF 2'684'550.-** dans le compte de financement. Pour couvrir cette insuffisance ou manque de liquidités, des capitaux étrangers devront être sollicités (emprunts).

Selon les prévisions indiquées dans le plan financier 2027-2030, la situation devrait encore se déjorger et l'écart continue de se creuser... Ceci dû à une baisse des rentrées fiscales sur les personnes morales et une fluctuation de la péréquation financière (bons résultats des années 2021-2025) qui est décalée dans le temps par rapport aux besoins de la commune. À relever que ce plan financier tient en plus compte d'une éventuelle modification du coefficient d'impôts dès 2027 de 1.15 à 1.20.

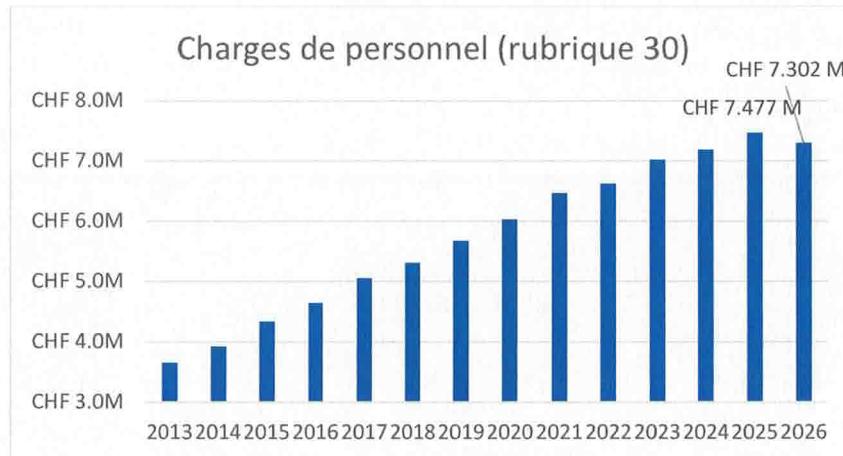
Un prélèvement annuel dans la politique de réserve budgétaire a été prévu³ afin d'amortir cette baisse de revenus. Il est probable que la totalité de cette réserve doive être utilisée pour surmonter cette période de déficits conséquents. Cette option reste à la discrétion exclusive du Conseil municipal³. Nous remarquons également que le Conseil municipal a d'ores et déjà prévu de revoir les efforts d'investissements à la baisse pour ne pas prétérir l'endettement de la municipalité qui est déjà important.

Finalement, le graphique suivant nous donne un aperçu de l'évolution des charges de personnel (rubrique 30 du compte de résultats échelonnés). Elles sont toujours en augmentation

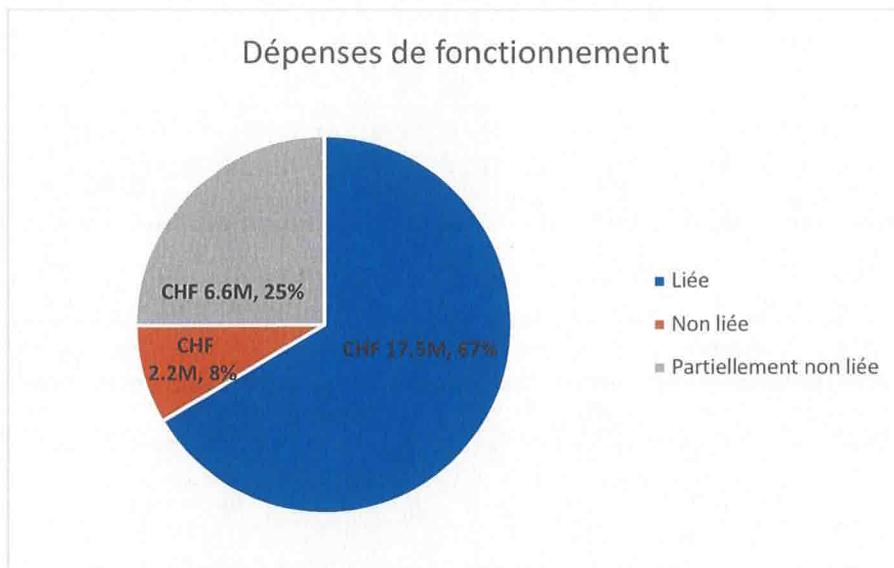
² Pour rappel, la marge d'autofinancement est définie comme suit : revenus financiers – charges financières (sans amortissements, attributions aux fonds et financements spéciaux, attribution à la réserve de politique budgétaire)

³ OGFCo art 85 : https://lex-vs.ch/app/fr/texts_of_law/611.102/art/85 al. 1 : *Le Conseil communal est compétent pour décider du prélèvement ou de l'attribution de montants aux réserves de politique budgétaire.*

jusqu'en 2025 en partie avec les parts d'expérience et d'autant plus que le personnel est relativement jeune. Cependant, elles ont été quelque peu revues à la baisse pour le budget 2026 (pas de nouveaux engagements prévus) avec une diminution de CHF 174'700.- par rapport au budget 2025 mais une augmentation de CHF 114'854.65 par rapport aux comptes 2024.

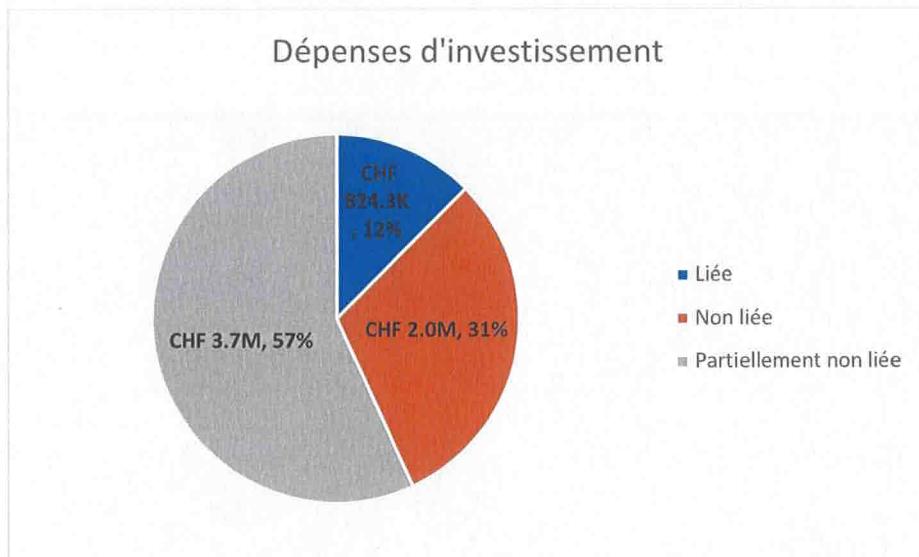


Le total des dépenses de fonctionnement dépasse les 26 millions de francs. Nous remarquons que les dépenses liées de fonctionnement représentent toujours 67% (voir graphique suivant et idem au budget 2025). Les dépenses les plus importantes (dépassant le million de francs) sont : la contribution communale pour les élèves d'école primaire, l'aide sociale ainsi que la participation intercommunale à la STEP. Elles constituent toutes des dépenses liées.



Le total des dépenses d'investissement se monte à CHF 6'589'300.- et est en diminution d'environ 1 million par rapport aux comptes 2024 et au budget 2025. La répartition du type de

dépense a quelque peu changé car les trois types étaient à environ 1/3 chacune dans le budget 2025 alors que maintenant la partie partiellement non liée représente plus de la moitié des dépenses, à 57% ; et la partie liée à seulement 12%. Les plus gros investissements dépassant le million de francs sont : les cours d'eau (Torrents Ouest) et les routes communales (Pré-Fleuri et T9).

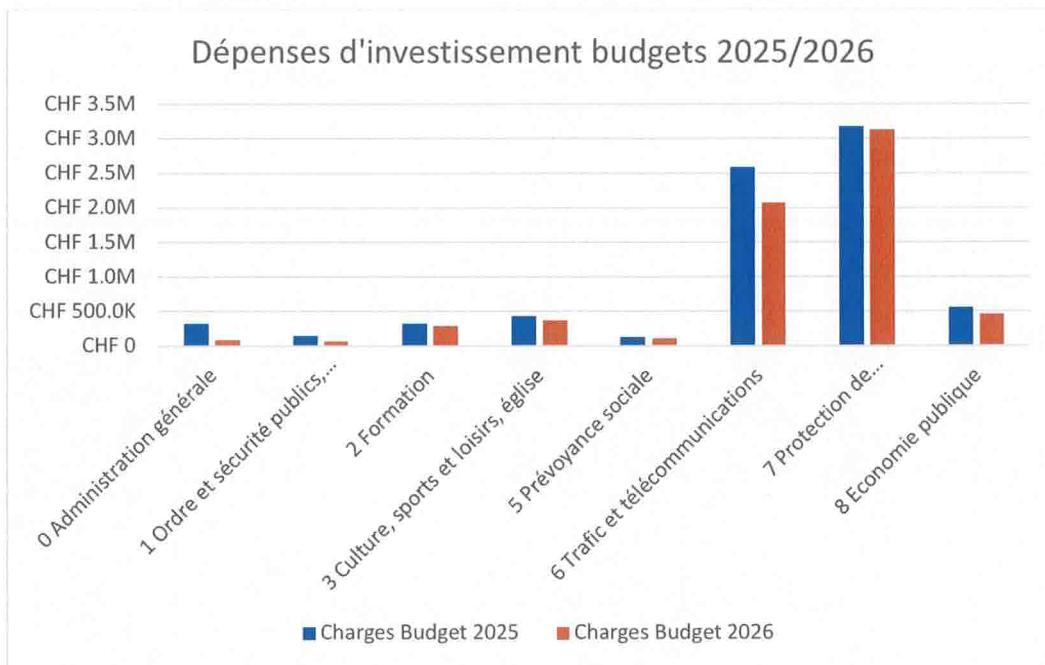


Le projet de budget 2026 nous présente les chiffres suivants pour les dépenses d'investissement :

Investissements	Budget 2026		Budget 2025	
	Charges	revenus	Charges	revenus
0 Administration générale	90 000,00 CHF		330 000,00 CHF	
1 Ordre et sécurité publique, défense	70 000,00 CHF	9 800,00 CHF	146 700,00 CHF	48 300,00 CHF
2 Formation	287 400,00 CHF	44 000,00 CHF	328 600,00 CHF	- CHF
3 Culture Sports et loisirs, églises	369 000,00 CHF		437 000,00 CHF	
5 Sécurité sociale	109 400,00 CHF	- CHF	127 500,00 CHF	
6 Transports et télécommunications	2 073 000,00 CHF		2 586 500,00 CHF	525 000,00 CHF
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3 130 500,00 CHF	1 750 000,00 CHF	3 170 500,00 CHF	1 845 500,00 CHF
8 Economie publique	460 000,00 CHF	10 000,00 CHF	557 000,00 CHF	108 000,00 CHF
Total	6 589 300,00 CHF	1 813 800,00 CHF	7 683 800,00 CHF	2 526 800,00 CHF
Solde		4 775 500,00 CHF		5 157 000,00 CHF
Diminution d'investissement au budget 2026		381 500,00 CHF		

Globalement, nous relevons donc une projection avec une légère diminution totale de CHF 381'500.- par rapport au budget 2025. Le graphique suivant reprend la répartition des investissements par fonction comptable entre budget 2025 et budget 2026. La plus grande

diminution d'environ 500 KCHF est prévue dans « Trafic et télécommunications » et plus spécifiquement dans les rubriques « routes communales » et « zone industrielle ». Les autres rubriques semblent donc proches de ce qui était prévu pour 2025.



Pour terminer ses observations, la COGEST demande également que l'audit effectué par la société Vicario sur les salaires de la municipalité en 2024 (cf. question n° 23) soit transmis aux membres de la commission. Selon derniers échanges d'emails entre le secrétaire communal et le président de la commission, le Conseil municipal a pris la décision de s'octroyer le droit d'analyser attentivement l'audit Vicario avant de transmettre ce document à la COGEST.

8. RECOMMANDATIONS DE LA COGEST

La COGEST remercie le Conseil municipal et le responsable des finances pour leur disponibilité durant l'étude du projet de budget 2026 et pour nous avoir transmis rapidement les documents et réponses demandés.

Toutefois, elle tient à attirer l'attention de l'exécutif sur la nécessité de mettre en œuvre, dès le début de l'année prochaine, des mesures concrètes visant à maîtriser et réduire les dépenses non liées.

La Commission de gestion attend de la part de l'exécutif qu'au moment de la présentation et de la validation des comptes 2025, un état de la situation financière ainsi que les mesures correctrices envisagées ou déjà mises en place soient présentés de manière claire et détaillée.

En outre, la Commission de gestion procédera à une analyse approfondie des comptes 2025, en prévision de la validation du budget 2027. Elle tient d'ores et déjà à préciser que si aucune amélioration notable de la situation financière n'est constatée et qu'aucune mesure structurelle n'a été entreprise, elle ne pourra malheureusement recommander l'adoption du prochain budget.

Une attention particulière sera notamment portée aux éléments suivants non essentiels au bon fonctionnement de la commune : nouveaux investissements, nouvelles rubriques de dépenses, nouveaux engagements (postes), etc. Toutefois, si la situation devait l'exiger, des choix devront être opérés pour rétablir un cadre budgétaire sain et durable.

9. CONCLUSION

Consciente des difficultés financières auxquelles la commune devra faire face durant les prochaines années, la Commission de gestion estime néanmoins qu'il est nécessaire de valider ce budget afin de permettre la continuité des activités communales et laisser le temps à l'exécutif de procéder à des analyses des dépenses non liées et de prendre les décisions qui s'imposent.

10. VOTE FINAL

A l'unanimité des cinq membres présents, la COGEST recommande au Conseil général l'acceptation du projet de budget 2026 tel que présenté.

Ainsi fait et décidé à Vétroz, le 17 novembre 2025.

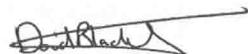
Le Président

Frédéric WALTER



Le Rapporteur

David BLANCHET



11. ANNEXES

11.1. Tableau des emprunts bancaires



Situation des emprunts bancaires au 30 septembre 2025

Rubriques	Etablissements financiers	Salades	Echéances	Taux intérêt	Jours	Montants	Annat. annuel
2064.00	Raiffeisen 111716.76/1 Centre de Bresse	1 837 500.00	15.05.2027	0.35%	365	6 431.00	50 000.00
2064.02	Postfinance Pf.0027286	800 000.00	19.06.2028	1.82%	365	14 560.00	100 000.00
2064.03	Postfinance Pf.0033285	400 000.00	04.08.2026	1.24%	365	4 960.00	100 000.00
2064.05	SUVA Projet densification	-	05.02.2025	0.50%	365	-	-
2064.08	BCV - densification	2 000 000.00	07.07.2030	0.34%	365	6 800.00	-
2064.09	BCV /02.656.64.06	-	04.08.2025	0.99%	365	-	-
2064.11	Postfinance Pf.004665	2 000 000.00	12.06.2026	0.35%	365	7 000.00	-
2064.12	BCV /03.602.50.08	1 230 000.00	28.11.2027	0.68%	365	8 364.00	45 000.00
2064.15	Banque Cantonale du Valais	2 500 000.00	03.07.2035	0.50%	365	12 500.00	-
2064.16	Postfinance Pf.006794	5 000 000.00	15.11.2035	0.61%	365	30 500.00	-
2064.17	Postfinance Pf.006827	3 000 000.00	14.12.2035	0.46%	365	13 800.00	-
2064.18	Banque Cantonale du Valais	3 000 000.00	30.06.2036	0.69%	365	20 700.00	-
2064.19	Bailest Cantonale de Genève	2 000 000.00	11.03.2033	0.53%	365	10 500.00	-
2064.20	SUVA - insuffisance 2022 - n° 40003832	2 000 000.00	14.10.2027	1.86%	365	37 200.00	-
2064.21	Postfinance Pf.007148	1 500 000.00	21.12.2027	1.74%	365	26 100.00	-
2064.22	SUVA n° 40003980	1 000 000.00	06.07.2028	2.11%	365	21 100.00	-
2064.23	Postfinance Pf.007435	2 000 000.00	17.10.2028	2.06%	365	41 200.00	-
2064.24	Banque Cantonale de Genève	2 000 000.00	01.07.2032	1.68%	365	33 600.00	-
2064.25	Banque Cantonale du Jura	2 000 000.00	05.02.2034	1.20%	365	24 000.00	-
2064.26	Postfinance Pf.008626	2 000 000.00	11.09.2037	1.44%	365	28 800.00	-
	Total général	36 267 500.00	---	---	348 115.00	295 000.00	0.96%

Mis à jour à Vétroz, le 4 septembre 2025 / JG

à résilier six mois avant l'échéance !

11.2. Indicateurs financiers

Voici un aperçu des prévisions pour les indicateurs financiers dans le projet de budget 2026 :

	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Valeurs indicatives du canton du Valais ⁴
Taux d'endettement net (%) ⁵	122	101.7	110	138.6	100 - 150% Suffisant
Degré d'autofinancement (%) ⁶	128.3	181.8	98.3	43.8	< 50% Récession
Part des charges d'intérêts (%) ⁷	0.1	0.4	0.4	0.3	0 – 4% Bon
Dette brute par rapport aux revenus (%) ⁸	130.1	121.2	129.3	151.4	> 150% Mauvais
Proportion des investissements (%) ⁹	24.9	24	23.3	20.6	20 - 30% Effort d'investissement élevée
Part du service de la dette (%) ¹⁰	12.1	11.8	13.6	14	5 – 15% Charge acceptable
Dette nette I par habitant (CHF) ¹¹	3'868	3'280	3'293	3'691	2501 - 5000 Endettement important
Taux d'autofinancement (%) ¹²	21	24.1	16.6	7.5	< 10% Mauvais

Nous relevons trois principales prévisions négatives entre les comptes 2024 et le budget 2026:

- Le degré d'autofinancement qui passe de « haute conjoncture » à « récession »
- La dette brute par rapport aux revenus qui passe de « moyen » à « mauvais »
- Le taux d'autofinancement qui passe de « bon » à « mauvais »

Il y a donc maintenant beaucoup de rouge et orange dans le tableau et il va falloir prendre des décisions importantes afin de limiter les déficits et améliorer cette situation financière.

⁴ <https://www.vs.ch/documents/34247261/34247867/03%20Comptes%20-%20Indicateurs%20financiers%2C%20d%C3%A9finitions%20et%20calculs.pdf>

⁵ Renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

⁶ Renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

⁷ Renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

⁸ Renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

⁹ Renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

¹⁰ Mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

¹¹ Uniquement une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

¹² Renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

De plus, le plan financier 2027-2030 ne nous présente malheureusement pas d'amélioration quant à ces 3 indicateurs avant quelques années...

Finalement, à noter que 3 autres indicateurs (en jaune clair dans le tableau) sont sur la pente descendante et méritent également une attention particulière :

- Le taux d'endettement
- La part du service de la dette
- La dette nette I par habitant : les efforts des années 2023 et 2024 ne semblent malheureusement pas avoir pu être poursuivis pour 2025 et 2026.